

Paris, le lundi 19 mai 2008

**Circulaire** : 024-08

**Émetteur** : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Objet** : RECRUTEMENT DE LA FORMATION INITIALE DES INSPECTEURS DU  
RECouvreMENT - 43<sup>ème</sup> PROMOTION

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la lettre collective ACOSS 2008-086 du 14 avril 2008, relative au recrutement organisé pour le dispositif de formation initiale des inspecteurs du recouvrement, 43<sup>ème</sup> promotion.

La formation initiale des Inspecteurs du Recouvrement étant une formation nationale institutionnelle, les présentes dispositions s'appliquent à tous les organismes, quelque soit la branche.

Les candidats et les organismes sont invités à se rendre sur le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) pour consulter les dernières actualités sur le recrutement de la 43<sup>ème</sup> promotion organisé par l'Acoss (liste des postes à pourvoir, téléchargement de dossiers de candidature, publication des résultats...).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin - Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Sylvie Mansion  
Directeur délégué

**Document(s) annexe(s) :**

- Lettre collective Acoss 2008-086,